

(Traduction)

La Chine et l'Organisation des Nations Unies
Document de position de la Chine pour la 74^e session
de l'Assemblée générale des Nations Unies

Cette année marque le 70^e anniversaire de la fondation de la République populaire de Chine. Au cours des 70 dernières années, le peuple chinois, uni dans ses efforts persévérants, a remporté des succès remarquables. La diplomatie chinoise, dans un esprit novateur et entreprenant, a surmonté des obstacles et réalisé un parcours glorieux.

Surtout ces dernières années, à la lumière de la pensée de Xi Jinping sur la diplomatie, la Chine a participé de manière plus active et plus engagée aux affaires internationales, apporté une plus grande contribution à la paix et au développement dans le monde, et assumé davantage de responsabilités, montrant ainsi son sens des responsabilités en tant que membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies et économie principale du monde.

La Chine poursuit inébranlablement la voie du développement pacifique et la stratégie d'ouverture mutuellement bénéfique, et œuvre à rechercher le plus grand bien et des intérêts partagés, à instaurer un nouveau concept de sécurité commune, globale, coopérative et durable, à ouvrir des perspectives de développement caractérisées par l'ouverture, l'innovation, l'inclusion et le bénéfice mutuel, à promouvoir les échanges et l'inspiration mutuelle entre les civilisations dans le respect de la diversité et à construire un système écologique respectueux de la nature et favorisant le développement vert. La Chine restera toujours un bâtisseur de la paix mondiale, un contributeur au développement dans le monde et un défenseur de l'ordre international.

La Chine soutient et pratique fermement le multilatéralisme. Face aux nouvelles situations et aux nouveaux défis, elle porte haut levé le drapeau du multilatéralisme, participe activement à la réforme et à la construction du système de gouvernance mondiale, défend fermement le système international ayant l'ONU en son centre, l'ordre international basé sur le droit international et le système commercial multilatéral centré sur l'OMC, et s'oppose résolument à l'unilatéralisme, au protectionnisme et aux pratiques intimidantes.

L'ONU, organisation internationale intergouvernementale la plus universelle et la plus représentative ayant la plus grande autorité, est le symbole du multilatéralisme. La Charte des Nations Unies constitue le socle de l'ordre international moderne et fixe les normes fondamentales régissant les relations

internationales contemporaines. Membre fondateur de l'ONU, la Chine est le premier pays à avoir apposé sa signature sur la Charte. Elle appuie toujours le rôle actif de l'ONU et défend son autorité et sa place. La coopération de la Chine avec l'ONU ne cesse de se renforcer et de s'approfondir, et entre dans une ère nouvelle.

I. Promouvoir la construction d'une communauté de destin pour l'humanité. Le Président Xi Jinping a participé en 2015 aux sommets commémorant le 70^e anniversaire des Nations Unies et s'est rendu en visite à l'Office des Nations Unies à Genève en 2017. Il a prononcé, à ces occasions, des discours importants inspirés par une grande vision du développement de l'humanité pour exposer, de manière globale et approfondie, la pensée importante sur la construction d'un nouveau type de relations internationales et d'une communauté de destin pour l'humanité. Il a appelé tous les pays à bâtir ensemble un monde de paix durable, de sécurité universelle, de prospérité partagée, ouvert, inclusif, propre et beau.

La construction d'une communauté de destin pour l'humanité correspond au courant de l'histoire, répond aux besoins de notre époque, incarne la valeur commune de l'humanité et représente le plus grand dénominateur commun des aspirations des peuples à une vie meilleure. Cette pensée, très appréciée et bien accueillie par la communauté internationale, a une influence internationale profonde et durable. Fruit majeur de l'innovation dans la diplomatie chinoise contemporaine, elle constitue une contribution intellectuelle et théorique importante de la Chine au monde, et est devenue le drapeau de la diplomatie de grand pays aux couleurs chinoises.

Le Président Xi Jinping a également avancé une série de conceptions et d'idées nouvelles sur la gouvernance mondiale, la recherche du plus grand bien et des intérêts partagés, le développement, la sécurité, la civilisation et la sécurité nucléaire, apportant par là la sagesse chinoise à la promotion de la réforme et de l'édification du système de gouvernance mondiale.

II. Préserver la paix et la sécurité régionales et internationales. En tant que membre permanent du Conseil de Sécurité, la Chine est depuis toujours déterminée à défendre la paix et la justice et à préserver les buts et principes de la Charte des Nations Unies.

La Chine œuvre activement à favoriser le règlement des points chauds régionaux majeurs tels que la question nucléaire dans la Péninsule coréenne, le nucléaire iranien, l'Afghanistan, le Myanmar, le Moyen-Orient, la Syrie et le Soudan du Sud. Elle ne cesse d'explorer et de mettre en pratique des solutions aux couleurs chinoises pour régler des points chauds internationaux et régionaux,

solutions de nature pacifique, légitime et constructive.

Par pacifique, on entend la recherche d'une solution politique, le règlement des divergences par le dialogue et la négociation et l'opposition ferme au recours arbitraire à la force ou à la menace par la force dans les affaires internationales. Par légitime, on entend l'observation du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures, le respect de la souveraineté et de la volonté des pays concernés et le rejet de toute solution imposée. Par constructive, on entend le maintien d'une position objective et impartiale et la conduite des bons offices et de la médiation sur la base des faits.

Sur la question nucléaire dans la Péninsule coréenne, la Chine reste depuis toujours attachée à la dénucléarisation de la Péninsule, à la préservation de la paix et de la stabilité dans la Péninsule et au règlement des problèmes par le dialogue et les consultations. La Chine espère que la RPDC et les États-Unis feront preuve de souplesse, travailleront dans la même direction et, selon le principe de procéder par étape et de manière synchronisée, obtiendront des résultats dans leur dialogue et réaliseront des premiers fruits afin de donner une impulsion au processus du règlement politique de la question de la Péninsule. Et la Chine soutient les efforts des deux pays dans ce sens.

La mise en œuvre intégrale et effective du Plan d'action global commun sur le nucléaire iranien (JCPOA) est une exigence de la résolution du Conseil de Sécurité et le seul moyen de résoudre la question de manière appropriée. Dans le contexte actuel, la Chine espère que les différentes parties pourront prendre des mesures effectives, respecter et préserver les droits et intérêts légitimes de l'Iran et assurer l'équilibre entre les droits et les obligations au titre du JCPOA. Nous appelons les États-Unis à renoncer à leur politique de « pression maximale » pour créer des conditions favorables au règlement de la question du nucléaire iranien par le dialogue d'égal à égal.

III. S'engager davantage dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Depuis 1989, la Chine a envoyé plus de 40 000 Casques bleus dans environ 30 opérations. 21 militaires et policiers chinois ont sacrifié leur vie pour la cause du maintien de la paix de l'ONU. La Chine est le premier pays contributeur de troupes parmi les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité, avec plus de 2 500 Casques bleus actuellement en service dans huit missions de maintien de la paix. Les contingents chinois, qui font preuve d'un grand sens de la discipline et d'un haut professionnalisme, sont hautement appréciés par l'ONU et les pays hôtes.

La Chine travaille à mettre en œuvre intégralement les initiatives importantes annoncées par le Président Xi Jinping au Sommet des Nations Unies

sur les opérations de maintien de la paix de 2015. Une force de réserve de 8 000 personnes et des unités de police constituées permanentes pour le maintien de la paix ont été créées. La Chine a déployé en Afrique son premier détachement d'hélicoptères, formé des agents de maintien de la paix pour différents pays, développé des projets d'aide en matière de déminage et soutenu la construction de la Force africaine en attente et de la Capacité africaine de réaction rapide aux crises.

La Chine prend une part active à l'examen et à l'élaboration des politiques de maintien de la paix, s'en tient aux trois principes de base du maintien de la paix, soutient l'initiative « Action pour le maintien de la paix » du Secrétaire général António Guterres ainsi que la réforme et le perfectionnement des opérations de maintien de la paix afin d'assurer le succès de la noble mission des Casques bleus.

IV. Promouvoir le processus international du contrôle des armements et de la non-prolifération. La Chine a depuis toujours participé et contribué au système des traités internationaux sur le contrôle des armements. Elle a adhéré jusqu'ici à plus de 20 traités internationaux dans ce domaine. Elle poursuit une politique de défense nationale à caractère défensif, s'abstient de toute forme de course aux armements et s'y oppose fermement, maintient toujours ses capacités nucléaires au niveau minimum nécessaire à sa sécurité nationale et observe scrupuleusement, à tout moment et en toute circonstance, son engagement de ne pas utiliser en premier les armes nucléaires et de renoncer, sans condition, à l'emploi et à la menace d'emploi d'armes nucléaires contre les pays sans armes nucléaires. La Chine a montré le maximum de transparence en terme de stratégie nucléaire et fait preuve d'une extrême retenue dans le développement des forces nucléaires, apportant par là une grande contribution à la cause internationale du désarmement nucléaire.

Fermement opposée à la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, la Chine a rempli toujours fidèlement et rigoureusement ses obligations internationales dans le domaine de la non-prolifération et établi un cadre juridique complet au niveau national et un système d'application de la loi performant sur le contrôle de l'exportation en matière de non-prolifération. Elle soutient le rôle clé de l'ONU et du Conseil de Sécurité dans le domaine de la non-prolifération et s'engage activement en faveur de la mise en œuvre intégrale de la résolution 1540 du Conseil de Sécurité.

Le retrait des États-Unis des traités et mécanismes internationaux comme le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) aura un impact négatif profond et durable sur la stabilité stratégique mondiale, la sécurité de l'Europe et de l'Asie-Pacifique et le système international de contrôle des

armements et de non-prolifération. Le pays doté du plus grand arsenal nucléaire doit assumer effectivement sa responsabilité particulière et primordiale en matière de désarmement nucléaire, favoriser la prolongation du Traité New START et continuer à réduire massivement son arsenal nucléaire.

La Chine apporte son soutien et prend une part active au processus international du contrôle des armements conventionnels et travaille à apporter une réponse appropriée aux préoccupations humanitaires dans le domaine des armes conventionnelles. Elle participe activement à l'aide internationale de déminage humanitaire et a jusqu'ici fourni des stages de formation dans le domaine du déminage à plus de 40 pays.

La Chine œuvre pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique et la prévention de la course aux armements dans l'espace, s'engage profondément dans les travaux du Comité des Nations Unies pour l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, préconise des règles équitables et raisonnables pour l'espace extra-atmosphérique et s'efforce de contribuer à la réalisation de la perspective d'une communauté de destin de l'humanité dans l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

La Chine soutient l'élaboration, dans le cadre de l'ONU, des règles de conduite dans le cyberspace universellement acceptées. Elle participe, de manière approfondie, aux réunions du Groupe d'experts gouvernementaux sur la sécurité de l'information et apporte une contribution active à la réalisation des consensus.

V. Guider la coopération internationale pour le développement.
Attachant une importance prioritaire à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Chine a publié en premier un plan national de la mise en œuvre du Programme et un rapport sur son état d'avancement, et réalisé des premiers succès dans de nombreux domaines. La Chine associe ses intérêts de développement aux intérêts communs de tous les peuples du monde, prend une part active à la coopération internationale pour le développement et assume davantage de responsabilités internationales dans la mesure de ses possibilités.

Durant les 70 dernières années, la Chine est parvenue à faire sortir de la pauvreté plus de 700 millions de Chinois, soit plus de 70% des personnes sorties de la pauvreté dans le monde sur la même période, a fourni plus de 400 milliards de yuans RMB d'aide à près de 170 pays et organisations internationales et envoyé plus de 600 000 personnes pour concrétiser ces aides, apportant par là une contribution majeure à la cause internationale de la

réduction de la pauvreté et au développement commun de différents pays. La Chine est prête à partager avec la communauté internationale ses expériences de développement telles que l'assistance ciblée aux démunis et l'éradication précise de la pauvreté et, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, à continuer à fournir autant que possible des aides aux autres pays en développement pour la mise en œuvre du Programme 2030.

La Chine attache une haute importance aux réunions telles que le Sommet des Nations Unies sur les Objectifs de développement durable, le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement et l'Examen à mi-parcours de haut niveau des Orientations de Samoa, et espère que lesdites réunions pourront contribuer à consolider les consensus de la communauté internationale, prendre pleinement en compte les réalités nationales et les besoins réels des pays en développement, se focaliser sur les domaines prioritaires pour les pays en développement tels que la réduction de la pauvreté, les infrastructures, la sécurité alimentaire et le renforcement des capacités, et favoriser la construction d'une économie mondiale ouverte. Les pays développés doivent concrétiser ponctuellement et intégralement leurs engagements en matière d'aide publique au développement et apporter des soutiens concrets à la réalisation du développement durable dans les pays en développement.

VI. Œuvrer activement à répondre au changement climatique mondial. La Chine a avancé les principes importants de l'équité, des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, lesquels ont jeté une base solide à la préservation des intérêts communs des pays en développement et à la construction d'un régime de gouvernance climatique mondiale. Elle figure parmi les premiers pays signataires de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et a apporté une contribution importante à la conclusion du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris. Après la conclusion de l'Accord de Paris, la Chine œuvre énergiquement à la signature, à l'entrée en vigueur et à l'application de l'Accord. Lors de la Conférence de Katowice de 2018 sur les changements climatiques, elle a encouragé les différentes parties à faire preuve d'esprit constructif et de souplesse, et avancé des propositions chinoises sur les questions centrales, jouant un rôle clé dans l'adoption comme prévu des règles d'application de l'Accord de Paris.

La Chine salue et soutient l'initiative du Secrétaire général António Guterres d'organiser le Sommet Action Climat. En tant que pays qui dirige le volet « Solutions fondées sur la Nature », la Chine travaille avec les autres parties pour faire aboutir le sommet à des résultats positifs et donner ainsi une forte impulsion au renforcement de la coopération internationale contre le changement climatique et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

VII. Promouvoir une coopération de qualité dans le cadre de l'Initiative « la Ceinture et la Route ». En 2013, le Président Xi Jinping a avancé l'initiative majeure de construire une Ceinture économique de la Route de la Soie et une Route de la Soie maritime du 21^e siècle (Initiative « la Ceinture et la Route »), offrant la sagesse et la proposition chinoises pour le perfectionnement du système de gouvernance économique mondiale, la promotion du développement commun dans le monde et la construction de la communauté de destin pour l'humanité.

Depuis six ans, fidèle à l'esprit de la Route de la Soie caractérisé par la paix, la coopération, l'ouverture, l'inclusion, l'enrichissement réciproque et le bénéfice mutuel, l'Initiative « la Ceinture et la Route » s'appuie sur le principe d'amples consultations, de contribution conjointe et de bénéfices partagés et la vision de l'ouverture, du développement vert et de l'intégrité, et poursuit les objectifs de haut standard, de mieux-être de la population et de soutenabilité, en vue de bâtir activement un partenariat mondial de connectivité. Jusqu'à septembre 2019, 136 pays et 30 organisations internationales ont signé avec la Chine des documents de coopération sur l'Initiative « la Ceinture et la Route » qui est aujourd'hui la plus grande plateforme de coopération internationale et un bien public largement apprécié dans le monde.

La Chine a organisé deux Forums « la Ceinture et la Route » pour la Coopération internationale, consacrés à des sujets focalisant l'attention de toute la communauté internationale tels que la synergie des politiques de développement, la construction d'infrastructures et la promotion du développement durable. Ces deux Forums ont publié deux listes comportant respectivement 279 et 283 résultats en matière de coopération concrète. En marge du deuxième Forum, s'est tenue la première conférence des entrepreneurs qui a offert un lieu d'échanges pour les milieux d'affaires du monde entier et abouti à la conclusion des documents de coopération d'un montant total de plus de 64 milliards de dollars américains. Par ailleurs, la Chine a mis en place avec différentes parties, dans le cadre de cette initiative, plus de 20 plateformes de dialogue et de coopération multilatérales dans les domaines de la finance, des ports, de la fiscalité, de l'énergie et de la protection de l'environnement, pour faire progresser la coopération avec une qualité sans cesse améliorée. Les faits prouvent que l'Initiative « la Ceinture et la Route » offre d'ores et déjà une voie de prospérité pleine d'opportunités permettant aux différents pays de réaliser le développement commun par la coopération.

VIII. Participer en profondeur à la gouvernance mondiale des droits de l'homme. La Chine accorde depuis toujours une haute importance à la

question des droits de l'homme. Elle est d'avis qu'il faut prendre en compte l'universalité en même temps que la spécificité des droits de l'homme. Elle veille au renforcement mutuel entre la démocratie et le bien-être de la population et entre la paix et le développement, et œuvre à promouvoir et à protéger les droits de l'homme dans le processus de développement. Ainsi, la Chine a-t-elle réussi à frayer une voie du développement des droits de l'homme aux couleurs chinoises adaptée aux conditions nationales. Les efforts déployés par la Chine dans la protection et la promotion des droits de l'homme ont toujours été soutenus et appréciés par la grande majorité du peuple chinois. La vision chinoise des droits de l'homme, fondée sur les réalités nationales, centrée sur le peuple, axée sur le développement, basée sur le respect des lois et appuyée par l'ouverture, trouve aussi un écho toujours plus fort et bénéficie d'une large adhésion auprès des autres pays en développement.

La Chine a affirmé clairement que « le droit à l'existence et le droit au développement sont les droits de l'homme fondamentaux les plus importants ». Elle a œuvré pour l'adoption par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies des résolutions dont « La contribution du développement à la jouissance de tous les droits de l'homme » et « Promotion d'une coopération mutuellement avantageuse dans le domaine des droits de l'homme ». Elle a pris la parole à plusieurs reprises au nom de plus de 140 pays sur la mise en œuvre du droit au développement et la promotion des droits de l'homme par la coopération. Par ces efforts, la Chine a apporté une contribution importante à l'élaboration, à l'amendement et à l'amélioration des documents importants sur les droits de l'homme. Par ailleurs, elle a établi des mécanismes de dialogue ou de consultations sur les droits de l'homme avec plus de 20 pays et continuera à mener des dialogues et coopérations constructifs au sujet des droits de l'homme sur la base de l'égalité et du respect mutuel.

IX. Favoriser les échanges et coopérations dans les secteurs social et culturel. La Chine a pris une part active aux travaux des Nations Unies dans le secteur social sur tous les plans : éducation, science, culture, femmes, jeunes, réfugiés, santé, affaires maritimes, aviation civile, télécommunication et Internet, et développé des coopérations multiformes à divers niveaux.

En mars 2014, le Président Xi Jinping s'est rendu au siège de l'UNESCO et y a prononcé un discours important largement apprécié par la communauté internationale, dans lequel il a présenté en profondeur sa vision des civilisations axée sur les échanges et l'enrichissement mutuel. En septembre 2015, le Président Xi Jinping a présidé au siège des Nations Unies le Sommet mondial des femmes et y a avancé des propositions chinoises en faveur de l'épanouissement global des femmes et annoncé de nouvelles mesures en soutien à la cause des femmes dans le monde, qui ont rencontré un fort écho à

l'échelle internationale. En janvier 2017, le Président Xi Jinping a effectué une visite au siège de l'OMS, ce qui a permis d'approfondir la coopération entre la Chine et l'OMS.

Les personnes handicapées sont des membres égaux de la famille humaine. La Chine travaille activement à promouvoir et à protéger leurs droits et à favoriser la coopération internationale dans ce domaine. Partisan et acteur de l'élaboration de la Convention sur les droits des personnes handicapées, elle a appelé énergiquement à inscrire les affaires des personnes handicapées au Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, et œuvré avec les autres pays à faire en sorte que les personnes handicapées participent et contribuent au développement économique et social de leurs pays et jouissent des fruits du développement.

X. Soutenir une ONU plus forte. La Chine soutient l'engagement du Secrétaire général António Guterres pour réformer les Nations Unies dans les trois domaines que sont la paix et la sécurité, le développement économique et la gestion interne. La Chine préconise une réforme qui respecte le principe de l'appropriation nationale, accorde une haute importance aux préoccupations des pays en développement, permette un fonctionnement plus efficace de l'ONU et renforce la supervision et la responsabilisation. Comme un financement stable et prévisible est indispensable au fonctionnement de l'ONU, nous sommes d'avis qu'il faut préserver le principe de « la capacité de paiement » et exhorter toutes les parties à payer en temps et en totalité leurs contributions au budget ordinaire de l'ONU et au financement des opérations de maintien de la paix. Devenue en 2019 le deuxième plus grand contributeur au budget ordinaire de l'ONU et au budget des opérations de maintien de la paix, la Chine continuera à bien remplir ses obligations financières.

En 2015, le Président Xi Jinping a annoncé la création du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, qui constitue un soutien ferme au multilatéralisme et à l'ONU. En quatre ans, près de 100 projets ont été mis en œuvre dans le cadre du Fonds qui est devenu une nouvelle plateforme de coopération Chine-ONU.

Au sein des Nations Unies, la Chine défend fermement sa souveraineté, sa sécurité nationale et ses intérêts en matière de développement, et défend résolument le principe d'une seule Chine. Elle ne tolère en aucun cas que les forces extérieures s'ingèrent dans ses affaires intérieures. Personne ne doit s'attendre à ce qu'elle avale des couleuvres quand ses intérêts sont compromis.

En tant que plus grand pays en développement, membre permanent du Conseil de Sécurité et deuxième plus grand contributeur au budget ordinaire de

l'ONU, la Chine continuera à jouer un rôle actif et constructif dans les affaires onusiennes pour apporter une plus grande contribution au développement et au progrès de l'humanité. Quels que soient les aléas internationaux, la détermination de la Chine à défendre le multilatéralisme restera inchangée, son soutien au rôle de l'ONU dans les affaires internationales restera inchangé, et son engagement pour la paix mondiale et le développement commun restera inchangé. Nous souhaitons travailler inlassablement avec les autres peuples du monde pour construire la communauté de destin pour l'humanité.